PARC DU LAC - PATIO
VOISINS-LE-BRETONNEUX
78960

Bât.	Appt.	Type	Etage
B	B3-23	T4	R+2

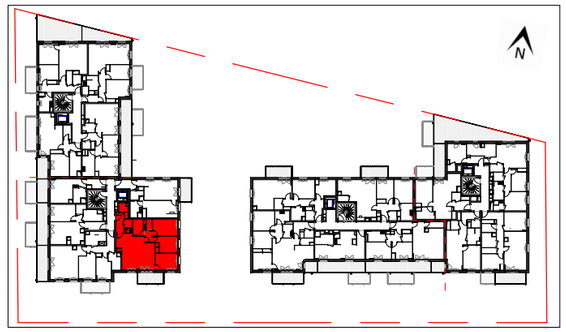

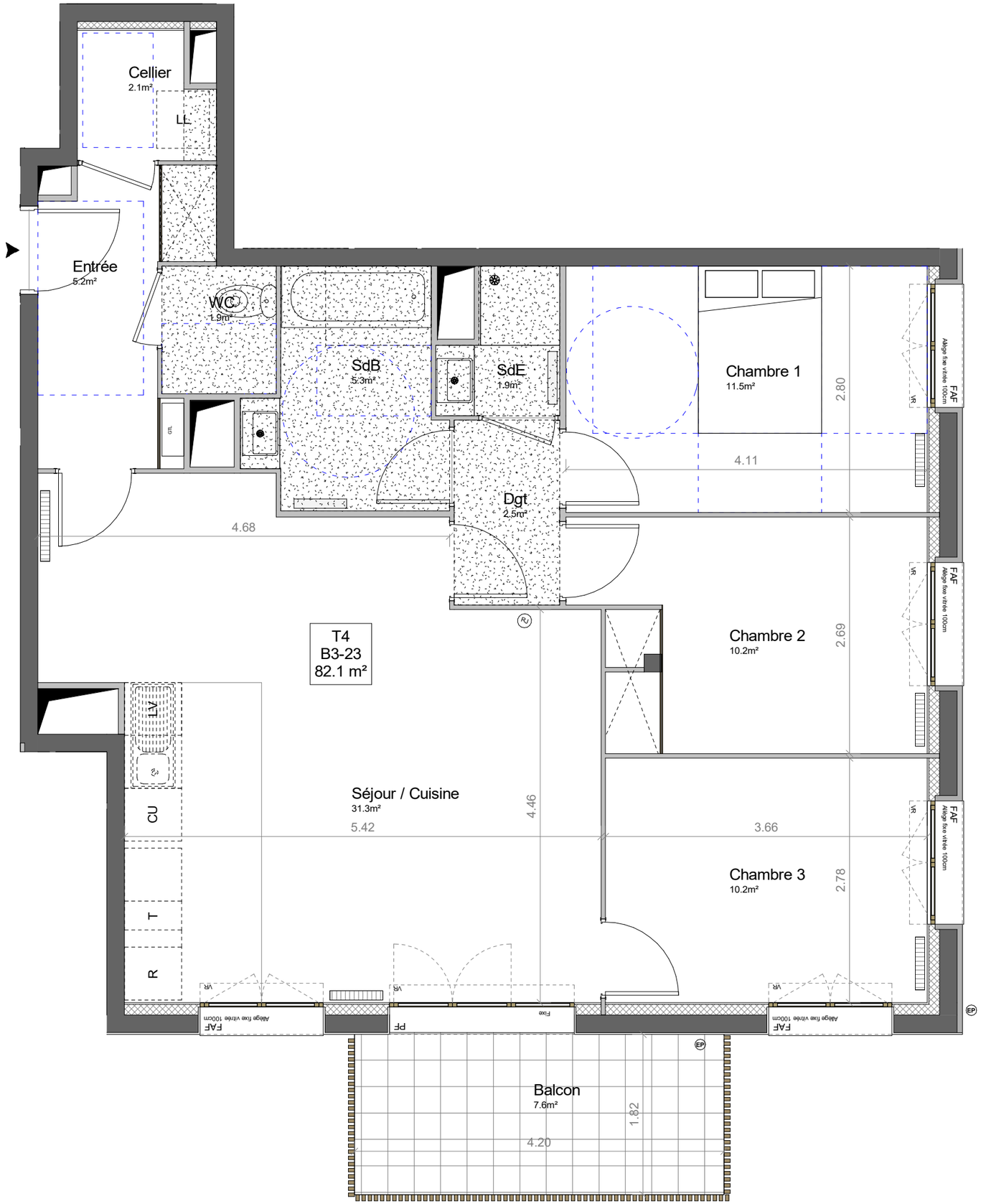

Tableau des surfaces

Pièces	Surfaces
Logement	
Séjour / Cuisine	31.3 m²
Chambre 1	11.5 m²
Chambre 2	10.2 m²
Chambre 3	10.2 m²
SdB	5.3 m²
Entrée	5.2 m²
Dgt	2.5 m²
Cellier	2.1 m²
SdE	1.9 m²
WC	1.9 m²
Total Surface Habitable	82.1 m²
Annexes	
Balcon	7.6 m²
Total Annexes	7.6 m²

Symbole	Désignation	Symbole	Désignation
GTL	Tableau électrique	F	Fenêtre
	Radiateur	FAF	Fenêtre à allège fixe
	Sèche serviette	PF	Porte Fenêtre
	Placard	OB	Oscillo-battant
	Soffite, faux-plafond h=2,20m	VR	Volet roulant
CU	Plaque de cuisson	EP	Descente eaux pluviales
LL	Lave linge		Massif de haie
R	Réfrigérateur		Séparatif espace ext. h=2m
T	Tri		Séparatif jardin h=0.8m
RJ	RJ45		Séparatif jardin h=2m
	Prise électrique	EF / EC	Eau froide / eau chaude

0 0,5 1 2m

NOTA 1 : le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Des variations peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutres, faux-plafonds, soffites). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan,le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1)

NOTA 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société. Aucune modification affectant l'installation électrique ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Les équipements électriques et de plomberie ne peuvent être déplacés. Seuls les ajouts d'équipement peuvent être en compte jusqu'au démarrage des travaux.

NOTA 3 : Les hauteurs de seuils des portes-fenêtres respectent la réglementation en vigueur

Date : Octobre 2024 | Indice TMA 2